



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**

**ICC/98/1
16 juillet 2018**

Original : ANGLAIS
Distr : RESTREINTE

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Quatre-vingt-dix-huitième session ordinaire

Heden Golf Hôtel, Abidjan, Côte d'Ivoire, 25-27 septembre 2018

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du rapport de la 97^e session ordinaire du Conseil international du cacao
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Répartition des voix
8. Mise à jour sur le Groupe de travail sur la révision de l'Accord international de 2010 sur le cacao
9. Mise à jour sur la résolution sur le règlement n°488/2014 de la Commission européenne sur les teneurs maximales en cadmium dans les denrées alimentaires
10. Mise à jour sur les préparatifs de la réunion préliminaire du Panel *ad hoc* sur l'annexe C de l'Accord international de 2010 sur le cacao
11. Sélection d'un nouveau Directeur exécutif de l'Organisation
12. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
13. Rapport du Président du Comité administratif et financier
14. Rapport du Président du Comité économique
15. Élection du Président et du Vice-président du Conseil international du cacao pour l'année cacaoyère 2018/2019
16. Élection du Président et du Vice-président du Comité administratif et financier pour les années cacaoyères 2018/2019 et 2019/2020
17. Élection du Président et du Vice-président du Comité économique pour les années cacaoyères 2018/2019 et 2019/2020
18. Élection du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2018/2019 et 2019/2020
19. Rapport sur les voyages officiels
20. Calendrier provisoire des réunions

21. Questions diverses
22. Date et lieu de la prochaine réunion
23. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La 98^e session ordinaire du Conseil international du cacao sera ouverte par sa Présidente, Mme Julie Brayer-Mankor (France).

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le Secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/98/2.

3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 98^e session ordinaire et à la douzième réunion du Comité économique.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA 97^E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver le rapport de sa 97^e session ordinaire, qui s'est déroulée à Berlin en avril 2018, figurant dans le document ICC/REP/97.

6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, figurant dans le document ICC/98/3.

7. RÉPARTITION DES VOIX

Le Secrétariat présentera le document ICC/98/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

8. MISE À JOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO

Le Secrétariat présentera au Conseil un rapport préliminaire sur le Groupe de travail sur la révision de l'Accord international de 2010 sur le cacao, suivant la recommandation du Conseil à sa 97^e réunion à Berlin, Allemagne, en référence au document ICC/98/5.

9. MISE À JOUR SUR LA RÉOLUTION SUR LE RÈGLEMENT N°488/2014 DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LES TENEURS MAXIMALES EN CADMIUM DANS LES DENRÉES ALIMENTAIRES

Le Secrétariat présentera un rapport sur la résolution finale sur le règlement n°488/2014 de la Commission européenne sur les teneurs maximales en cadmium dans les denrées alimentaires, en référence au document ICC/98/6.

10. MISE À JOUR SUR LES PRÉPARATIFS DE LA RÉUNION PRÉLIMINAIRE DU PANEL *AD HOC* SUR L'ANNEXE C DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO

Le Conseil assistera à une mise à jour orale sur la réunion préliminaire du Panel *ad hoc* sur l'annexe C de l'AIC 2010.

11. SÉLECTION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION

Le Conseil mènera les consultations requises et procédera à la sélection d'un nouveau Directeur exécutif de l'Organisation.

12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

La Présidente de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale présentera au Conseil un rapport sur la 37^e réunion de la Commission.

13. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Président du Comité administratif et financier présentera au Conseil un rapport sur la quatorzième réunion du Comité.

14. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

Le Président du Comité économique présentera au Conseil un rapport sur la douzième réunion du Comité.

15. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2018/2019

Conformément à l'article 8 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Conseil est tenu d'élire son Président et son Vice-Président pour l'année cacaoyère 2018/2019.

16. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER POUR LES ANNÉES CACAOYÈRES 2018/2019 ET 2019/2020

Conformément à l'article 20 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Conseil est tenu d'élire le Président et le Vice-Président du Comité administratif et financier pour les années cacaoyères 2018/2019 et 2019/2020.

17. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES ANNÉES CACAOYÈRES 2018/2019 ET 2019/2020

Conformément à l'article 28 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Conseil est tenu d'élire le Président et le Vice-Président du Comité économique pour les années cacaoyères 2018/2019 et 2019/2020.

18. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE POUR LES ANNÉES CACAOYÈRES 2018/2019 ET 2019/2020

Conformément à l'article 45 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Conseil est tenu d'élire le Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2018/2019 et 2019/2020.

19. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS

Le Directeur Exécutif présentera un rapport oral sur ce point.

20. CALENDRIER PROVISoire DES RÉUNIONS

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/98/CRP.1.

21. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

22. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le Conseil décidera de la date et du lieu de sa prochaine réunion.

23. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le Conseil adoptera son relevé des décisions pour la réunion.